

Épreuves féminines

Samedi 17 février (après-midi)
Dimanche 18 février (matin)

Course en ligne à **Beauvoir**
Contre la montre à **St Gilles Croix de Vie**

ARTICLE 1 : Organisation : Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes, dont le siège social est situé : Mairie
1 place de la Mairie 85300 LE PERRIER.

ARTICLE 2 : Type d'épreuve

Les épreuves sont en classe Nationale Femmes 1.15 ouvertes aux catégories Élites et Open. Grille 1220/20 pour l'épreuve en ligne et grille 1400/5 pour le contre la montre par équipes.

→ CHANGEMENT POUR 2024

ARTICLE 3 : Participation – Engagement par équipe

→ Nombre d'engagées par équipes **8 maxi** - 4 remplaçantes - 5 minimum + 3 remplaçantes

→ Les engagements se feront uniquement **par équipes et par bulletin**

→ Les priorités pour la sélection :

1. Participation aux deux épreuves avec 8 concurrentes.
2. Équipes continentales Femmes UCI Françaises, équipes Elites et Open.

→ Les équipes intéressées pour participer aux épreuves doivent faire **acte de candidature au plus tard avant le 10 décembre 2023**. Les équipes retenues seront informées de leur sélection le 15 décembre 2023.

→ *Dans l'hypothèse où le nombre d'équipes retenues serait jugé insuffisant, les engagements individuels seraient ouverts sur le site FFC. Pour participer aux épreuves les concurrentes seront dans l'obligation de se regrouper en équipes mixtes (8 concurrentes maxi et 5 minimum).*

→ Les bulletins d'engagement (1 par épreuve) devront parvenir à l'organisation 10 jours avant la date de l'épreuve.

Tout bulletin non accompagné du règlement ou mal renseigné (absence du code UCIID et la date de naissance et nationalité) ne sera pas retenu.

Contact : Hubert GUILBAUD engagement@cocpv.fr - 06 71 99 92 13 – Norbert JEANNEAU 06 07 25 04 76

ARTICLE 4 : Permanence – Contrôle des engagements – Signatures – Appel des coureurs

• **Samedi – course en ligne**

- La permanence de départ, le contrôle et le retrait des dossards (par les directeurs sportifs ou par les coureuses) se fait de 12h à 12h45 dans la salle indiquée sur le document route.
- **Pour la course du samedi, les vélos des coureurs seront équipés de transpondeurs. Une caution de 200 € par équipe ou 100€ individuelle sera demandée. Chèque à l'ordre de « Vendée Chrono Finish » à remettre le samedi à la permanence.**
- La réunion des directeurs sportifs sera à 13h dans une salle indiquée sur place.
- La présentation et la signature des concurrentes se fera à proximité du podium protocolaire à 13h30.
- Appel des concurrentes **sur la ligne de départ à 13h45, départ 14h**

• **Dimanche – contre la montre**

- La réunion des directeurs sportifs sera à 9h dans une salle indiquée sur place.
- 1^{er} départ sur la ligne **à 10h** – chaque équipe doit se présenter 15 minutes avant son départ.
- Le règlement du CLM sera envoyé ultérieurement

ARTICLE 5 : Classements

- Des classements intermédiaires, **RUSH** et **POINT CHAUD** sont disputés sur la course en ligne, classement sur 3 concurrentes.

A chaque sprint les points attribués sont les suivants : 1^{er} : 5 points – 2^{ème} : 3 points – 3^{ème} : 1 point.

En cas d'égalité, la meilleure place dans le dernier classement départagera les coureurs.

- Désignée par le jury, la concurrente **LA PLUS COMBATIVE**

- Pour des raisons de sécurité, toutes concurrentes situées à plus de 10 minutes du peloton principal devront abandonner.

ARTICLE 6 : Pénalités : Les épreuves sont régies par le règlement de la F. F. C

ARTICLE 7 : Contrôle médical

Le règlement antidopage de la F.F.C s'applique intégralement à la présente épreuve. Il aura lieu dans un local réservé uniquement à cet effet, à l'adresse indiquée sur le document route.

ARTICLE 8 : Protocole

Après l'arrivée, la 1^{ère} la 2^{ème} la 3^{ème} de l'épreuve, la 1^{ère} des points chauds, la 1^{ère} du Rush et la plus combative doivent se présenter au podium protocolaire en tenue de compétitrice dans un délai de 15 minutes maximum après l'arrivée.

Pour le CLM par équipes les 3 premières équipes devront se présenter au podium protocolaire.

Toute concurrente qui ne se présentera pas à la cérémonie protocolaire pourra se voir retirer les récompenses ainsi que les prix attribués aux différents classements intermédiaires.

ARTICLE 9 : Assistance technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par un véhicule ASSISTANCE et par un véhicule appartenant à des clubs fournis par l'organisation. Lors de la réunion des directeurs sportifs des roues de rechange pourront être demandées aux équipes.

ARTICLE 10 : Service médical

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par un Médecin officiel mis en place par le Directeur de l'Organisation et cela à partir du moment où les concurrentes pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où elles quittent celle de l'arrivée.

ARTICLE 11 : Droit à l'image

Les clubs, sponsors et concurrentes acceptent, par leur participation aux épreuves que les photos sur lesquelles elles figurent puissent être utilisées par le Comité d'Organisation, uniquement à des fins promotionnelles dans le cadre de publication sur tous supports et en tous formats.

P.S. Ce règlement est conçu selon les dispositions règlementaires en vigueur à la date de sa publication et reste modifiable avant l'épreuve, selon l'évolution des règlements de la F.F.C qui s'imposeraient à l'organisation.

Le Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes est adhérent au challenge « **Raymond POULIDOR** »

PRIMES 37^{ème} EDITION 2024

EPREUVE EN LIGNE		
COMBATIVITE 50€	RUSH 50€	POINTS CHAUDS 50€

GRILLES DE PRIX F.F.C.	
Individuelle Course en ligne	Contre la montre par EQUIPE
1 220 € sur 20 coureurs	1 400 € sur les 5 premières équipes